

Département de physique  
Faculté des arts et des sciences

**Professeure ou professeur d'astrophysique**

Le Département de physique sollicite des candidatures pour occuper un poste à temps plein de professeure ou de professeur de physique, avec une spécialisation en astrophysique théorique, au rang d'adjoint.

**Fonctions**

Le candidat retenu sera appelé à enseigner aux trois cycles, à encadrer des étudiants aux études supérieures, à poursuivre des activités de recherche, de publication et de rayonnement ainsi qu'à contribuer aux activités de l'institution.

**Exigences**

- Doctorat en physique, avec spécialisation en astrophysique comportant une solide base en modélisation théorique.
- Aptitudes marquées pour l'enseignement.
- Publications témoignant d'une contribution exceptionnelle à la recherche en astrophysique.
- Le candidat retenu devra poursuivre un vigoureux programme de recherche en astrophysique et contribuer aux activités du Groupe d'astronomie et d'astrophysique de l'Université de Montréal ([www.astro.umontreal.ca/groupe](http://www.astro.umontreal.ca/groupe)).
- Maîtrise de la langue française.\*

**Traitement**

L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux.

**Entrée en fonction**

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

### **Clôture du concours**

Le dossier de candidature, constitué d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitæ, d'un exemplaire de publications ou de travaux de recherche récents et d'un résumé des activités de recherche présentes et envisagées, doit parvenir à au directeur du département, M. Yves Lépine, à l'adresse électronique suivante ([yves.lepine@umontreal.ca](mailto:yves.lepine@umontreal.ca)) au plus tard le 30 novembre 2011.

Les candidats doivent également demander à trois personnes de faire parvenir une lettre de recommandation au directeur du département à l'adresse donnée ci-dessus.

Les personnes intéressées trouveront des renseignements sur le Département de physique en consultant le site Web à l'adresse suivante : [www.phys.umontreal.ca](http://www.phys.umontreal.ca).

#### **\* Politique linguistique de l'Université de Montréal**

*L'Université de Montréal est une université québécoise de langue française, à rayonnement international. Dans le cadre du renouvellement de son corps professoral, elle intensifie le recrutement des meilleurs spécialistes dans le monde et s'assure par ailleurs que, conformément à la Politique linguistique de l'Université de Montréal [[http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/politique\\_linguistique.html](http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/politique_linguistique.html)], les professeurs qu'elle recrute qui ne maîtrisent pas le français à leur entrée en fonction bénéficient d'un programme de soutien à l'apprentissage de la langue française.*

#### **Privilège de confidentialité des candidatures**

*Les procédures de nomination en vigueur à l'Université de Montréal prévoient que tous les dossiers de candidature puissent être consultés par tous les professeurs membres de l'assemblée départementale. Toute personne désirant que sa candidature demeure confidentielle jusqu'à l'établissement de la liste restreinte (candidatures retenues pour entrevue) est priée de le mentionner dans sa lettre de motivation.*

#### **Programme d'accès à l'égalité en emploi**

*L'Université de Montréal souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les autochtones à poser leur candidature. Nous invitons les candidats qui s'identifient à l'un ou l'autre de ces groupes à remplir le Questionnaire d'identification - accès à l'égalité en emploi, disponible à l'adresse suivante : [www.fas.umontreal.ca/affaires-professorales/documents/quest-acces-emploi-FR.pdf](http://www.fas.umontreal.ca/affaires-professorales/documents/quest-acces-emploi-FR.pdf) et à le joindre à leur dossier de candidature.*

#### **Exigences en matière d'immigration**

*Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse en priorité aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.*